

UNION SYNDICALE APICOLE SARTHOISE - 2021

Président :
Alain CALIXTE

Bel Air
72550 CHAUFOUR NOTRE-DAME
☎ : 06 11 75 51 26
✉ : president@usas72.fr

Responsable du rucher école :
Jean-Claude ROUSSELLE

24, rue Lamarck
72000 LE MANS
☎ : 02 43 87 68 32 / 06 76 04 07 40
✉ : responsable.rucherecole@usas72.fr

Trésorier :
Michel BERSON

359, route du Sablon Blanc
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE
☎ : 06 01 81 04 06
✉ : tresorier@usas72.fr

PERMANENCE SUR RENDEZ-VOUS (contact téléphonique ou SMS au 06 11 75 51 26 ou mail à referent@usas72.fr au plus tard 48 heures auparavant) LES JEUDI DE 17 H 30 À 19 H 00 AU RUCHER ÉCOLE DE DÉBUT AVRIL A FIN OCTOBRE

☎ (rucher école) : 02 72 16 54 84 - 🌐 : <https://usas72.fr> - ✉ : contact@usas72.fr

NOTICE EXPLICATIVE

- Le **SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (SNA)** fédère au niveau national des structures apicoles départementales, dont l'USAS. Il édite la revue « *L'Abeille de France* » et gère pour nous **assurances** et **redevance CITEO** (ex Eco-Emballages).
- Des réductions (5 % ou 8 %) sur les matériels sont allouées aux adhérent.e.s de l'USAS, respectivement, par **Le Rucher du Moulin** (02 43 97 13 41 – www.apiculture72.com) 72130 St Germain / Sarthe et **Apiculture Route d'Or** (02 41 82 84 70 – www.routedor.fr) 49150 Clefs - Baugé en Anjou.
- **NOUVEAUTÉS 2021 :**

- Un bulletin d'adhésion, en **PDF à remplir**, sera, en plus du document papier, disponible sur le site web de l'USAS (rubrique : Infos pratiques / Téléchargements) et à envoyer au trésorier en pièce jointe d'un courriel si vous choisissez le mode **paiement par virement bancaire**. Cela ne sera possible que si vous disposez des navigateurs internet, ou logiciels, le permettant (testé avec succès sous Windows 10 et Linux Ubuntu 20.04 LTS avec Adobe Acrobat Reader (W 10), Edge (W10), Opera (W10 – LU), Google Chrome (W10 – LU) mais pas encore avec Firefox).

Remarque : en utilisant Adobe Acrobat Reader, vous pourrez remplir les champs du document, signer le document et figer ces mêmes champs.

- Lors du CA du 17/09/2020, l'USAS a introduit la notion d'**adhérent.e secondaire** à une même adresse avec un **tarif réduit** (du fait d'un seul abonnement à la revue « *L'Abeille de France* ») avec la possibilité d'avoir des adhésions séparées ou groupées au choix (1 ou 2 cartes d'adhésion).
 - L'un des buts de l'USAS est d'être au service des « **petits apiculteurs** », ceux pratiquant « **l'apiculture de loisir** » (au-delà de 50 ruches, on parle de **pluriactifs** puis de **professionnels**).
De plus, il est rappelé que, selon le Code civil (article 1385), tout propriétaire d'animal(aux) en est **responsable vis à vis de tiers**.
En conséquence, sur proposition du trésorier, la **prise en charge de l'assurance en responsabilité (RC) jusqu'à 50 ruches** a été décidée lors du CA du 11/12/2019. Cette prise en charge ne concerne en fait que **40 ruches**, l'assurance des dix premières étant incluse dans l'abonnement à la revue « *L'Abeille de France* ».
 - Pour harmoniser l'aide apportée par l'USAS à cette catégorie d'apiculteur avec celle énoncée précédemment, le CA du 17/09/2020 a **limité à 50 ruches la prise en charge de la redevance CITEO**, pour ceux qui en ont besoin en cas de vente de miel notamment (attention : nécessité d'avoir aussi un numéro SIRET).
 - **TRÈS IMPORTANT : Cours d'initiation à l'apiculture :**
 - Un certain nombre de nouveaux adhérents perçoivent mal l'**implication en temps et en argent** que suppose cette approche de l'apiculture. Pour les éventuels nouveaux adhérents, une sorte de « **portes ouvertes** » sera organisée avant le début des cours où ces points seront exposés afin que ceux-ci puissent faire leur choix en toute sérénité. Le bulletin d'adhésion et d'inscription aux cours leur sera alors remis.
 - Pour rendre la partie pratique des cours plus attractive et plus efficace, le CA du 17/09/2020 a décidé, dans un premier temps, de **limiter à 24 personnes le nombre d'inscrits aux cours d'initiation à l'apiculture** avec l'espoir de porter ce nombre à 30, voire 36, selon le nombre de formateurs disponibles.
- Une **cotisation de 30,00 €** est demandée pour cette participation aux cours théoriques et pratiques.
- **Permanences du jeudi au rucher école pour emprunt de matériel** : désormais, il faudra prendre rendez-vous auprès d'un **réfèrent** (voir cadre grisé de l'entête) **au plus tard 48 heures** avant la date du jeudi souhaité, par contact téléphonique, SMS ou courriel.

Si vous souhaitez participer à cette formation et que, malheureusement, la liste venait à être close entretemps, vous aurez la possibilité de demander le remboursement de votre adhésion ou d'adhérer quand même à l'USAS pour 2021 – sans pouvoir participer aux cours d'apiculture avec remboursement des 30,00 € – mais avec une préférence pour l'inscription aux cours de l'année 2022. Vous recevrez la revue « *L'Abeille de France* » ainsi que toutes les informations mises à disposition par l'USAS.

- La connaissance du nombre de ruche(s) exploitées(s) est **absolument nécessaire** à l'établissement et à la vérification de votre cotisation et ne sert qu'à cela ! **Ce renseignement n'est transmis qu'au secrétariat du SNA** (qui gère les assurances et la redevance CITEO) et ne se substitue en rien à la **déclaration obligatoire** annuelle des ruchers à la DGAL.
- **RÈGLEMENT DES COTISATIONS** : Il peut s'effectuer de trois manières.
 - Par **chèque bancaire** (ordre **USAS**) accompagné du bulletin rempli manuellement ou imprimé (voir adresse ci-dessous).
 - Par **virement bancaire** (voir IBAN et BIC ci-dessous) couplé à l'envoi du bulletin par courriel (**mode à privilégier pour éviter des pertes de chèques**).
 - En **espèces**, remises à un responsable de l'USAS, si les modes précédents sont impossibles.

ATTENTION : Les cotisations seront à régler, de préférence, avant le **1^{er} MARS 2021** pour bénéficier de la continuité des contrats d'assurance et éviter de perturber le service des revues nationales.

Adresse d'envoi des courriers au trésorier :

USAS
359 ROUTE DU SABLON BLANC
72530 YVRÉ-L'ÉVÊQUE



CAISSE D'ÉPARGNE
BRETAGNE - PAYS DE LOIRE

Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

14445	00400	08005582273	44
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>

Domiciliation

C.E BRET. P. DE LOIRE	BIC CEPAFRPP444
-----------------------	--------------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1444	5004	0008	0055	8227	344
------	------	------	------	------	------	-----

DISPOSITIONS PRISES PAR L'USAS AU REGARD DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE DE LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

- Les données personnelles collectées par l'USAS, par le biais du bulletin d'adhésion, sont gérées par le trésorier actuel, M. Michel BERSON, et/ou son adjoint actuel, M. Jean-Marc DEVÉRA.
- Ces données personnelles sont consultables par les administrateurs membres du bureau du conseil d'administration de l'USAS : le président, le vice-président, le secrétaire et son adjoint, le trésorier et son adjoint ainsi que par le responsable du rucher école de la Chapelle Saint-Aubin.
- Une partie de ces données personnelles est transmise :
 - au SNA - « *Abeille de France* » pour gestion des abonnements, des assurances et de la redevance CITEO ;
 - éventuellement à « *La Santé de l'Abeille* » pour gestion des abonnements à la revue ;
 - éventuellement à l'UNAF - « *Abeilles et Fleurs* » pour gestion des abonnements à la revue.
- L'année de naissance ne sert qu'à l'estimation statistique de l'âge moyen des adhérents de l'USAS et, à terme, à leur répartition par tranches d'âge.
- Les adresses postales et éventuellement électroniques ne servent qu'à l'expédition d'informations, par courriers ou courriels, de l'USAS ou transmises par elle, ainsi que des revues auxquelles les adhérents sont abonnés. En aucun cas, ces données ne sont transmises à des entreprises à but commercial, y compris dans le domaine apicole !
- L'USAS prend toute disposition pour protéger l'ensemble de ces données du piratage et de leur utilisation frauduleuse. À cette fin, le stockage des données et leurs échanges entre ayants droit au sein de l'USAS, s'effectueront, à terme, de manière cryptée.
- Tout adhérent a droit à la consultation, à la modification et à la radiation de ses données personnelles. La démarche est à effectuer auprès du trésorier qui gère le fichier annuel de l'USAS.

Le président et le trésorier de l'USAS.